



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance régulière du **5 février à 19 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande 2017-205 visant le 371, boulevard Saint-Luc, Asbestos.**

Nature et effets : Permettre la pose de 2 enseignes sur un côté de bâtiment n'ayant pas front sur une rue et permettre 2 enseignes d'une superficie supérieure à 10m<sup>2</sup> tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116.

**Demande 2017-206 visant le 433, boulevard Industriel, Asbestos.**

Nature et effets : Réduire la marge avant d'un bâtiment principal à 7,5 mètres plutôt que 10 mètres tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116.

**Demande 2017-207 visant le 435, boulevard Industriel, Asbestos.**

Nature et effets : Réduire la marge avant d'un bâtiment principal à 8,02 mètres plutôt que 10 mètres tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116.

Donné à Asbestos, Québec, ce 17<sup>e</sup> jour de janvier 2018.

Me Marie-Christine Fraser, greffière